



COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 09 JUIN 2015

Date de convocation : 3 juin 2015 - Date d'affichage : 3 juin 2015
Nombre de délégués : En exercice : **22** - Présents : **12** - Votants : **07**

L'an deux mille quinze, le neuf juin à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Sandrine MICHOT

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	
CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT	
CHEVREUSE	:	Claude GENOT	Anne HERY LE PALLEC
CHOISEL	:	Alexandra PICHON	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER	Sandrine MICHOT
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
ST FORGET	:	Maxime VERCRUYSSSE	Isabelle GAUTHERON
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claude LE MOGNE	

ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	:	Claire CHERET donne pouvoir à Georges PASSET
CHOISEL	:	Christian MULLER donne pouvoir à Alexandra PICHON
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Jean-Pierre DE WINTER
		Christine MERCIER donne pouvoir à Pascal HAMON
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Isabelle THEISSIER donne pouvoir à Claude LE MOGNE
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA donne pouvoir à Jacques PELLETIER
SENLISSE	:	Christophe GASPARINI donne pouvoir à Danielle MARIOT

ABSENTS EXCUSES

CHATEAUFORT	:	Julie MAHLMANN	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK	Jean-Marie CHARTIER

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'Ordre du Jour est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des 05/03/2015 et 19/03/2015
3. Budget 2015 : Décision Modificative n° 1
4. Avis sur une demande d'affiliation volontaire au CIG de Versailles
5. Tarifs de l'année scolaire 2015/2016
 - a. Piscine : Associations et écoles
 - b. Salle de Sports : Associations
 - c. Conservatoire : Musique, Danse et Musique scolaire
6. Extension de l'Espace Forme
Adoption du programme : Création d'une rivière extérieure et d'un village Finlandais, et création d'un logement de fonction
7. Questions diverses
Carte ERDF.

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Sandrine MICHOT est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal des 05 et 19 mars 2015

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Budget 2015 : Décision Modificative n° 1

Le Président explique qu'une erreur matérielle s'est produite lors de l'inscription des montants de l'affectation des résultats dans la maquette réglementaire M14. Afin que ces écritures soient concordantes avec la délibération n° 2015.03.05 du 19 mars 2015 concernant l'affectation des résultats, il est nécessaire de procéder à la Décision Modificative suivante :

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 001. Solde d'exécution négatif reporté	+ 11 520.36 €
---	---------------

RECETTES

Compte 1068. Excédent de fonctionnement	+ 11 520.36 €
---	---------------

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la Décision modificative ci-dessus.

4. Avis sur une demande d'affiliation volontaire au CIG de Versailles

Le Président rappelle que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne est compétent pour les départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise. L'affiliation est obligatoire pour les collectivités et établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires à temps complet ; cette affiliation est volontaire pour les autres collectivités.

Dans le cas d'une demande d'affiliation volontaire, l'ensemble des collectivités affiliées dispose d'un délai de deux mois pour faire part de leur éventuelle opposition à cette affiliation.

Le CIG a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire de Monsieur le Maire de la Commune de Saint Germain en Laye qui emploie plus de 800 agents. Cette nouvelle adhésion, motivée par le souhait de bénéficier de ressources mutualisées dans le domaine de la gestion des ressources humaines contribuera à renforcer l'assise de l'action du Centre de Gestion par l'ensemble des collectivités et établissements affiliés. Cette affiliation s'effectuera sans transfert des commissions administratives paritaires dont l'organisation et la gestion demeureront assumées par la Ville.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur l'affiliation volontaire au CIG de Versailles de la Commune de Saint Germain en Laye.

5. Tarifs de l'année scolaire 2015/2016

5.a. Piscine et Salle des Sports

Les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale et de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante.

Madame Gautheron demande des explications sur le tarif plongée et sur le tarif des CCAS à l'espace Forme.

Le Président lui répond que le club de plongée utilise tout le grand bassin de 20h30 à 22h00. A l'ouverture de la piscine en 2008, nous avons négocié un tarif de location afin de développer cette activité qui n'existait plus. Depuis, nous appliquons les hausses tarifaires décidées par le Comité syndical. En ce qui concerne les CCAS, la durée dans l'eau est d'une heure.

Monsieur Le Mogne demande si le pourcentage d'augmentation est le même entre les tarifs de l'année scolaire que ceux de l'année civile.

Le Président lui précise que oui.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 12 mai 2015, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 :

PISCINE	H. SIVOM	SIVOM
Ecoles (le créneau 40 mn pour 2 classes)	246.00 €	
Association (1 heure) avec surveillance	297.00 €	175.00 €
Association (1 heure) sans surveillance	232.00 €	131.00 €
Association plongée, la séance	200.00 €	
ESPACE FORME (18 ans et +)	H. SIVOM	SIVOM
CCAS (16 personnes avec éducateur SIVOM)		168.00 €
CCAS (16 personnes avec leur éducateur, surveillant SIVOM)		136.00 €
SALLE DES SPORTS	H. SIVOM	SIVOM
Associations (1 heure)	46.80 €	12.20 €
Associations (la journée)	277.00 €	66.00 €
UNSS (la journée)		27.70 €

5.b. Conservatoire de musique et danse

Trois communes sont concernées par la carte « conservatoire musique et danse » : Chevreuse, Choisel, Saint-Lambert-des-Bois.

Nombre de délégués : En exercice : 06 – Présents : 03 – Votants : 04

Monsieur Génot demande où en sont les travaux des salles de musique.

Le Président lui répond que l'ouverture se fera à la prochaine rentrée scolaire et que vers le 5 juillet les anciens locaux sont déménagés et restitués à la Mairie de Chevreuse.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 12 mai 2015, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse pour la saison 2015/2016 :

DANSE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
Jazz	218 €	316 €
Claquettes	218 €	316 €
Danse classique	218 €	316 €
2 cours de danse	395 €	569 €
3 cours de danse	550 €	789 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
87 €	126 €
87 €	126 €
87 €	126 €
158 €	228 €
220 €	316 €

MUSIQUE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
cours individuel 30 mn	497 €	852 €
cours individuel 45 mn	570 €	980 €
cours individuel 60 mn	644 €	1 106 €
Formation musicale	116 €	158 €
Jardin musical (45 mn)	116 €	158 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
199 €	340 €
228 €	392 €
258 €	442 €
48 €	64 €
48 €	64 €

MUSIQUE SCOLAIRE tarif mensuel (octobre à juin)	Dampierre Senlisse	176 €
---	-----------------------	-------

6. Extension de l'Espace Forme

Le Président expose :

Lors de la réunion du Bureau du 12 Mai 2015, les membres du Bureau ont émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet d'investissement décrit ci-dessous.

L'espace Forme rencontre un succès incontestable et sa fréquentation permet de réaliser, non seulement le grand équilibre (la vente des entrées équilibre les coûts de fonctionnement et d'investissement), mais aussi de dégager un excédent, lequel vient diminuer le déficit de la piscine, donc la charge supportée par les contribuables.

Cependant, nous savons tous que la routine peut s'installer et que celle-ci entraîne une moindre de la fréquentation.

Après 5 années de fonctionnement, il paraît judicieux de créer un élément nouveau permettant de conserver l'attractivité du centre.

L'observation d'autres établissements nous a permis de constater que les utilisateurs sont friands de « cheminement aquatique extérieur » agrémenté d'animations balnéo.

Le plan de principe, que vous avez reçu, décrit ce cheminement dont la profondeur serait de 1.30 m et la longueur développée de 60 m, accessible en toutes saisons depuis l'espace forme via un sas « chauffé ». Le sas comporterait également un poste MNS surélevé, facilitant la surveillance du bassin (ajout éventuellement de reports vidéo sur pupitre avec caméras installées le long du parcours).

Le « cheminement » serait agrémenté de différentes animations (banquette assise avec buses massantes, zone hydro-jets, bain bouillonnant debout...etc).

Un solarium central en platelage de bois composite serait accessible par les baigneurs depuis le « cheminement ».

Celui-ci pourrait être largement végétalisé en périphérie créant une ambiance « cocoon » et venir le protéger visuellement de la terrasse minérale située au Sud.

Dans un souci d'économie d'énergie, il serait possible de vider le « cheminement » tous les soirs dans un bac tampon enterré.

Deux saunas en ossature bois, accessibles depuis un prolongement des terrasses solarium, complètent l'extension.

Ce nouvel équipement rendra plus attractif l'espace forme en saison estivale (mai à septembre). En effet, pendant cette période, nous avons une baisse de la fréquentation d'environ 20% car les utilisateurs préfèrent les baignades extérieures et les bains de soleil.

Enfin, un logement de fonctionnement facilitant l'exploitation de l'ensemble serait implanté dans le prolongement du hammam actuel.

Une discussion s'ensuit entre les membres du Comité Syndical.

Madame Pichon : je connais une personne absolument non satisfaite de cet espace forme. Un robinet de douche a été cassé.

Monsieur Le Mogne demande de commencer par étudier les besoins et faire une étude de marché auprès du public.

Monsieur Passet précise que cette idée a paru intéressante en réunion de bureau mais il faut en discuter dans les conseils municipaux.

Le Président précise qu'il faut aller plus loin dans les études afin de chiffrer exactement ce projet, ce qui demande une petite mission de maîtrise d'oeuvre qui permettra de présenter aux Maires un dossier plus précis.

Monsieur De Winter demande si le parking est assez grand pour recevoir plus de monde.

Monsieur Le Mogne est surpris de la rapidité de cette demande d'approbation du programme, ajoute qu'il manque de la réflexion et souligne que les membres du comité syndical n'ont pas ou peu entendu parler de ce projet jusque ce jour.

Monsieur Génot pense que cela va trop vite en besogne. Il ne faut surtout pas générer des impôts supplémentaires.

Madame Gautheron rappelle que la piscine a une vocation sociale. Pourquoi les -18 ans ne sont pas admis à la forme ?

Le Président précise que l'Espace Forme est un lieu d'adulte et de tranquillité et que cet espace n'a jamais été déficitaire contrairement à la piscine.

Madame Héry précise que cela n'a jamais été mis dans un programme en début d'année et débattu en DOB, il s'agit d'un projet non annoncé. Il faut connaître les besoins de la population. Madame Héry indique que ce projet ne correspond pas, selon elle, à la mission première de service public que doit être celle d'une piscine intercommunale.

Madame Pichon précise que les logements de fonction se suppriment dans toutes les collectivités.

Monsieur De Winter propose de réfléchir à ce projet.

Monsieur Hamon précise que le Bureau avait commencé à réfléchir sur ce projet et qu'une demande d'APS continuerait à nous faire réfléchir.

Monsieur Vercruysse : on a la chance d'avoir dans la vallée un équipement de cette nature et des investissements de qualité.

Après ce débat, les membres du Comité syndical proposent que cette future extension soit discutée dans les conseils municipaux avant toute autre démarche.

7. Questions diverses**- Carte ERDF**

Le Président informe que les discussions ont commencé au sein de la CCHVC sur le transfert de cette compétence. Le sujet bloquant est le taux de la TCFE qui serait appliquée par la CCHVC pour toutes les communes moins de 2000 habitants. En effet, la commune de Lévis-Saint-Nom n'applique pas cette TCFE et subirait arbitrairement le taux voté qui est actuellement de 7.5%.

Fin de la séance à 21h30.



Jacques PELLETIER
Président